





- La plupart des discriminations sont considérées comme des injustices. À toutes les injustices ne peuvent pas être considérées comme des discriminations. Une différence de traitement opérée en raison de la situation financière peut être vécue comme injuste, mais elle ne peut être qualifiée de discrimination car ce

## Discriminations systémiques

un système où chacun peut avoir sa responsabilité. On parle alors de coproduction de discriminations. Cette situation implique que les réponses doivent, elles aussi, être construites collectivement, dans le cadre de partenariats.

## Egalité de traitement

comparable. Ainsi, par exemple, un traitement consiste à prévoir les mêmes critères de compétences, les mêmes

## Diversité

Ce concept est apparu en France au début des années 2000 pour qualifier les actions de démocratisation menées par les partis politiques, les grandes entreprises, les diversité des individus, diversité des origines. Elle doit être reflétée dans toutes les sphères de la société.

En France, les premières politiques de ce genre ont été menées dès les années 90, au début des années 2000, cette démarche est imitée par les grandes écoles, les grandes entreprises et les chaînes de

---

1 Gwénaële CALVES, « Refléter la diversité de la population française » : naissance et développement  
G · X · Q · R · E · M · A · T · I · O · N · N · A · T · I · O · N · N · A · L · E · D · E · S · S · C · I · E · N · C · E · S · S · O · C · I · A · L · E · S · 2005/1, N° 183, pp. 177 -186.

télévision. Le concept de diversité connaît également une reconnaissance juridique. Ainsi, dans la loi du 31 mars 2006 pour l'égalité des chances, la lutte contre les discriminations est systématiquement associée à la promotion de « diversité culturelle » : les chaînes de télévision et de radio doivent désormais proposer une programmation reflétant la diversité de la société française

Cette injonction peut sembler problématique, dans la mesure où la loi ne précise pas pas étrangère au succès que rencontre le terme de diversité, qui permet de parler de personnes issues de la diversité tendre à remplacer celle de diversité trop péjorative.

## B. La lutte contre les discriminations une compétence européenne

Dès les débuts de la construction européenne, le refus de la discrimination est au cœur de la discrimination en Europe

- En 1957, le traité de Rome énonçant la communauté européenne énonce, dans son article 119, une règle antidiscriminatoire : *Chaque état membre assure l'égalité de traitement entre personnes, en particulier sans distinction de sexe masculins et féminins pour un même travail*
- A la fin des années 60, Eliane Vogelsky, une avocate belge spécialisée en droit du travail, entame une action contre la Sabena, compagnie aérienne belge, que les stewards discriminent en fonction de leur sexe. Après plusieurs procédures (1970, 1975 et 1977), la Cour Européenne de Justice affirme dans des arrêts célèbres que la discrimination fondée sur le sexe est interdite. En 1976 est adoptée la première directive européenne en matière de non-discrimination : « Directive relative à la mise en œuvre du principe de l'égalité de traitement entre hommes et femmes en ce qui concerne l'accès à l'emploi, à la formation professionnelle, à la vie professionnelle et au travail » (complétée en 2002).















